



FICHE D'ACTIVITES – Service Civique

Atelier Solidaire de Réparation Vélo

Le Collectif Vélos en Ville est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général créée le 1 août 1996. Elle est agréée pour la protection de l'environnement pour la commune de Marseille. L'association possède près de 1000 adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2011. Son conseil d'administration est composé de 15 membres.

L'association Collectif Vélos en Ville a pour objet de sensibiliser, de former et de faire participer le public le plus large possible au développement de la pratique du vélo en ville. Elle appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), au réseau national de l'Heureux-Cyclage et à l'APEAS (Agence Provençale de l'économie Alternative et Solidaire).

La promotion du vélo en milieu urbain en tant que transport peut se faire aux travers de différentes actions. Ces différentes actions sont menées dans notre association au sein de différentes commissions. Nous proposons ici une offre de service civique qui opérera dans la commission de l'atelier solidaire de réparation vélo.

L'atelier de réparation Solidaire regroupe différentes activités telles que l'apprentissage de la vélonomie (devenir autonome vis à vis de la réparation de son vélo), le recyclage des vélos, la vente de pièces de vélo d'occasions ou neuves et le marquage anti-vol des vélos. L'atelier est également un lieu de rencontres et d'échange entre les adhérents et les bénévoles, siège d'une grande mixité sociale et intergénérationnelle et reposant sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Les missions pour la ou le volontaire seront les suivantes :

1. Animation des permanences d'apprentissage à la vélonomie

Cette mission consiste essentiellement à animer une partie des séances d'atelier solidaire qui ont lieu 6 jours par semaine. Lors de ces séances le volontaire vise l'apprentissage de la vélonomie aux adhérents. L'acquisition de la vélonomie permet aux adhérents d'atteindre un certain niveau d'autonomie dans la réparation de leur bicyclette. Lors de ces séances le volontaire devra également assurer l'accueil et l'information du public.

2. Fonctionnement de l'atelier et accompagnement des bénévoles

Communication des projets et interventions de l'atelier via le site web, Facebook et les panneaux d'affichage.

Coordination des bénévoles assurant les permanences de l'atelier : gestion de planning, organisation de formation de bénévoles et création d'animation pour les bénévoles.



3. Accompagnement des séances de recyclage des vélos

L'atelier solidaire de réparation vélo organise une fois par semaine des séances de recyclage des vélos afin de donner une seconde vie aux vélos qui sont récupérés par l'association et/ou récupérer des pièces d'occasion qui permettront la réparation d'autres vélos. Le volontaire pourra animer ou participer à ces séances.

4. Participation aux projets visant au développement des activités de l'atelier

- Proposer ou participer à l'élaboration de projets visant au développement des activités de l'atelier.
- Participer aux activités « hors les murs » de l'atelier (intervention externe).

5. Mise en réseau de l'atelier avec les autres ateliers vélo de L'Heureux Cyclage.

- Echange d'informations entre l'atelier du Collectif Vélos en Ville et les ateliers vélo adhérents ou membres de L'Heureux Cyclage.
- Contribution au Wiklou, le wiki des ateliers vélo de L'Heureux Cyclage.

Ces missions seront précisées avec le/la volontaire en fonction de ses motivations et des besoins de l'association.

Une période d'adaptation au poste, notamment en ce qui concerne la réparation de vélo, est prévue (formation mécanique et prise en main des outils de travail administratifs et collaboratifs).

De plus, la ou le volontaire participera aux diverses réunions (réunion d'équipe, conseil d'administration, assemblée générale) qui lui permettront de découvrir le milieu associatif et son fonctionnement.

Accompagnement : Le ou la volontaire travaillera au Collectif Vélos en Ville en relation directe avec le salarié responsable de l'atelier et le responsable de la commission atelier solidaire de réparation vélo.

Planning d'activités envisagé : 4 jours par semaine, soit 28h de travail hebdomadaire. 1,5 jour de congés acquis par mois. Travail le week-end et les jours fériés possible, les jours travaillés sont ensuite récupérés.

Date de début : Mars ou avril 2012

Durée du contrat : 1 an

Contact : de préférence par mail collectif@velosenville-marseille.org ou par téléphone 09 54 58 88 77